

291<sup>e</sup>

## Procès-verbal

2015-2016

Procès-verbal de la 291<sup>e</sup> réunion du Conseil syndical du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep Limoilou, tenue le mercredi 13 avril 2016, à 9 h, à la salle du Conseil du campus de Québec.

### Étaient présentes et présents :

Alain Côté	Psychologie
Alexandre Deschambeault	Biologie
Audrey Lavoie	Économique
Bernard Tremblay	Informatique
Chantal Lacasse	Technologie de la mécanique du bâtiment
Claude Milot	Techniques de bureautique
Daniel Trudel	Techniques administratives
Denis Beaulieu	Géomatique
François Lupien	Géographie
Isabelle Desbiens	Soins infirmiers
Jean Chassé	Philosophie
Johanne Morin	Langues
Josée Blanchette	Sciences sociales
Linda Frève	Histoire
Luc Bourdages	Arts
Maxime Babin	Technologie du génie civil
Patrick Talbot	Techniques de gestion hôtelière
Simon-Pierre Beaudet	Littérature
Sylvie Bouliane	Chimie
Sylvie Hamel	Techniques de diététique
Yves Roy	Technologie du génie électrique
Christine Veilleux	Observatrice
François Sanfaçon	Observateur
Jean-Sébastien Lemieux	Observateur
Rémy Bédard	Observateur
Alain Michaud	Comité exécutif
Chantal Cormier	Comité exécutif
Robin Cormier	Comité exécutif
Stéphane Proulx	Comité exécutif

**291.01. Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 9 h 11.

**291.02. Élections à la présidence et au secrétariat du Conseil syndical****➤ Nomination d'une présidente ou d'un président**

Présentation des candidatures :  
Alain Michaud se présente.

**ÉLU À L'UNANIMITÉ**

**➤ Nomination d'une ou d'un secrétaire**

Présentation des candidatures :  
Robin Cormier se présente.

**ÉLU À L'UNANIMITÉ**

**291.03. Adoption de l'ordre du jour**

03.01. À la suite de la modification suivante : on demande d'ajouter au point 4, adoption du procès-verbal de la 289<sup>e</sup> réunion du Conseil syndical, le projet d'ordre du jour apparaissant à l'avis de convocation est proposé par Daniel Trudel, appuyé de Alexandre Deschambeault.

Personne ne demande le vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'ordre du jour se lit comme suit :

04. Adoption des procès-verbaux des 288<sup>e</sup>, 289<sup>e</sup> et 290<sup>e</sup> réunions du Conseil syndical.

05. Suites aux procès-verbaux des 288<sup>e</sup>, 289<sup>e</sup> et 290<sup>e</sup> réunions du Conseil syndical.

**06. Présentation de la méthode utilisée pour l'élaboration des prévisions de la clientèle.  
(Invités : Jean-Pierre Migneault et Annie Lachance)**

**07. Allocation de coordination programme.**

**08. Nouvelles ressources pour les EESH.**

**09. Comité de bilan des négociations.**

10. Levée de la séance.

**291.04. Adoption des procès-verbaux des 288<sup>e</sup>, 289<sup>e</sup> et 290<sup>e</sup> réunions du Conseil syndical**

04.01. Alain Côté, appuyé par Daniel Trudel, propose l'adoption du procès-verbal de la 288<sup>e</sup> réunion du Conseil syndical.

Personne ne demande le vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 04.02. Bernard Tremblay, appuyé par Linda Frève, propose l'adoption du procès-verbal de la 289<sup>e</sup> réunion du Conseil syndical.

Personne ne demande le vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 04.03. Bernard Tremblay, appuyé par Denis Beaulieu, propose l'adoption du procès-verbal de la 290<sup>e</sup> réunion du Conseil syndical.

Personne ne demande le vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **291.05. Suites aux procès-verbaux des 288<sup>e</sup>, 289<sup>e</sup> et 290<sup>e</sup> réunions du Conseil syndical**

##### **Point 288.09. « Assurance qualité »**

On rappelle aux membres du Conseil syndical la résolution de l'Assemblée générale qui a décidé de boycotter les travaux de la CEEC.

#### **291.06. Présentation de la méthode utilisée pour l'élaboration des prévisions de la clientèle**

Jean-Pierre Migneault et Annie Lachance présentent la méthode de calcul utilisée pour établir les prévisions de clientèle et les prévisions par cours. Les prévisions se font en trois temps. D'abord, il faut prévoir le nombre d'étudiants déjà inscrits qui poursuivront leurs études au Collège. Ensuite, il faut estimer le nombre de nouveaux étudiants qui s'inscriront au Collège. Enfin, il faut évaluer la clientèle par cours. Cette évaluation sert de base à l'élaboration du projet de tâche.

La méthode servant à prévoir le nombre d'étudiants déjà inscrits au Collège qui poursuivront leurs études ici s'appuie sur deux outils : les effectifs scolaires (accessible dans intranet) et le module « suivi des cohortes » (accessible sur CLARA). Grâce à ces deux outils, on établit des moyennes basées sur les quatre dernières années. Ces moyennes servent à estimer le nombre d'étudiants qui s'inscriront lors des deux sessions suivantes.

Le calcul des nouveaux étudiants repose sur trois outils : les prévisions du Ministère, les statistiques du SRAQ et un outil développé localement. Les prévisions du Ministère, qui sont accessibles via Internet, ne servent qu'à titre indicatif. Les statistiques du SRAQ fournissent les données qui seront traitées par l'outil local et permettront de calculer le taux de demandes d'admission qui se traduisent en inscriptions réelles. Ce calcul est fait pour chaque programme.

Une fois ces chiffres connus, il reste à faire la prévision de clientèle par cours.

**291.07. Allocation de coordination programme**

Chantal Cormier et Alain Michaud présentent le point. Premièrement, ils informent les conseillers que l'entente portant sur les allocations pour la coordination de programme doit être renégociée. Ils informent les conseillers de l'intention du Collège de réduire l'allocation totale, elle passerait de 5 ETCs à 4 ETCs. Le Collège a également l'intention d'abolir l'allocation minimale accordée pour une coordination qui est actuellement de 0,2 ETC.

Les membres du Conseil syndical sont également informés que le comité syndical qui a été mis sur pied pour travailler sur la question des allocations de coordination de programme s'est rencontré une fois cet hiver.

Les conseillers s'interrogent sur la baisse d'allocation et l'abolition du plancher. Les membres du CCT présents rappellent qu'au CRT le syndicat réclame le maintien du plancher et des 5 ETCs. On conclut en invitant les conseillers syndicaux à informer le Comité exécutif de toute situation particulière ou sortant de l'ordinaire concernant les allocations à la coordination.

**291.08. Nouvelles ressources pour les EESH**

Alain Michaud présente le point. Au Cégep Limoilou, l'allocation qui nous est accordée atteindrait un peu plus de 4 ETCs selon la FNEEQ. Ces ressources proviennent du Ministère. Une somme de 10 M\$ (125 ETCs par année jusqu'en 2020, cumulables, réservés à l'enseignement) a été annoncée le 29 novembre 2015 et confirmée par une lettre du sous-ministre de l'Éducation. Ces ressources sont réservées à l'engagement d'enseignants et ne pourront être utilisées à d'autres fins. Selon la FNEEQ, ces ressources visent principalement les volets 1 et 2 de la tâche malgré qu'il soit possible qu'elles soient affectées au volet 3, mais elles ne doivent pas viser la colonne D. La FNEEQ affirme également que ces ressources conduisent à la création de postes selon le volet choisi.

Dans un document intitulé *Guide d'accompagnement* et publié par la Fédération des cégeps, celle-ci propose une tout autre interprétation. Selon la Fédération des cégeps, cet ajout de ressources enseignantes est hors convention collective et il n'y a aucune obligation d'orienter les projets ou les activités d'encadrement disciplinaire prévues aux volets 1 ou 2 de la tâche. Les critères de choix des projets sont la prérogative du cégep, il n'y a donc pas d'obligation de s'entendre avec le syndicat ou le département. Ces montants additionnels (\$) ne seraient pas dédiés à un volet spécifique de la tâche. Finalement, le montant accordé à chaque cégep sera réparti de la manière suivante :

- 70 % de l'enveloppe : étudiants aux besoins particuliers
- 30 % de l'enveloppe : EESH

Dans le but d'encadrer la répartition des nouvelles ressources, le Comité exécutif a demandé à la Direction du Collège d'identifier les PES par discipline des étudiants EESH. Nous attendons toujours les chiffres.

**291.09. Comité de bilan des négociations**

Robin Cormier informe les membres du Conseil syndical que le Regroupement cégep de la FNEEQ a adopté une résolution à l'effet de demander à chaque syndicat local de préparer un bilan des négociations et de le transmettre au Comité national du bilan. Les conseillers sont invités à en informer les membres de leur département. L'Assemblée générale sera également saisie de la requête.

**291.10. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 11 h 47.

---

Alain Michaud  
Président du Conseil syndical

---

Robin Cormier  
Secrétaire du Conseil syndical

/vg